

*Petite entreprise*

backs Ltd., etc. et la liste se poursuit. La définition de petite entreprise qui figure dans la loi sur les prêts aux petites entreprises, ne mentionne que le chiffre d'affaires sans faire allusion à l'élément le plus important: que l'entreprise soit dirigée par le propriétaire, ce que nous spécifions dans notre propre définition. Le ministre et le gouvernement devraient envisager d'adopter cette définition qui est acceptée à l'échelle internationale. Et naturellement, mon parti aimerait que les filiales de sociétés multinationales établies au Canada n'aient pas le droit de demander et de recevoir de l'aide aux termes de cette loi.

Toujours au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, monsieur l'Orateur, afin d'aider les entreprises gérées par leurs propriétaires à accumuler des capitaux de roulement, nous recommandons que le programme de prêts aux petites entreprises s'applique aux capitaux de roulement et aux capitaux de placement, lorsque les entreprises n'ont pas accès à ces fonds par l'intermédiaire d'arrangements commerciaux courants. Nous croyons que si la loi sur les prêts aux petites entreprises prévoyait une aide dans le domaine du capital de roulement, les chefs d'entreprises seraient plus enclins à s'en prévaloir et pourraient trouver l'aide dont ils ont le plus besoin.

Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé de parler en termes très généraux de la motion très positive dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne répéterai pas tous les points soulevés dans cette motion, mais elle fait clairement état d'un grand nombre des programmes que nous avons proposés et qui sont axés sur l'encouragement financier, notamment—ceci m'a causé une vive surprise et le ministre pourrait peut-être nous en dire plus long à ce sujet—l'amendement apporté aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui interdisent le transfert des petites entreprises à des membres de la famille du chef ou à des membres du personnel. Le dernier budget prévoyait que les exploitations agricoles constituées en sociétés seraient exemptes des implications de ces dispositions et je ne peux comprendre pourquoi le reste des petites entreprises ne jouit pas du même avantage. Je sais que le ministre prendra la parole tout de suite après moi et j'espère qu'il répondra à cette question. Nous avons fait cette proposition il y a de nombreuses années, bien avant que le ministre n'occupe son poste actuel, bien entendu.

Quelques-uns de mes collègues parleront des domaines fiscal et agricole et le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) parlera de recherche et de développement. Mais j'ai quelque chose à dire à ce sujet. Le dernier budget ne contenait aucune disposition relative aux petites entreprises à l'exception de la réduction des taxes de vente provinciales qui est un moyen détourné et à court terme de remédier à la situation. On ne voit pas affluer les consommateurs dans les commerces de détail. A vrai dire, M. Ted Burton qui représente la maison Simpsons, importante chaîne de magasins de détail, a dit que la diminution de la taxe de vente n'avait pas fait progresser considérablement les achats au détail. Pourtant, c'est ainsi que le ministre compte régler les problèmes des petites entreprises.

J'ai dit que je ne m'étendrais pas sur la question de la recherche industrielle parce que mon collègue traitera ce sujet. On a prévu des allègements fiscaux pour la recherche industrielle mais quelle catégorie d'entreprises en profitent? Les conglomérats pétroliers multinationaux de souche étrangère. Il n'y a rien de mal à cela, mais je le répète, on a négligé les petites entreprises. Le gouvernement actuel est en faveur de la

centralisation et la concentration du pouvoir, qu'il s'agisse de réduire le nombre de multinationales pour accroître leur importance, d'avoir des syndicats plus importants et plus puissants ou une bureaucratie coûteuse et plus puissante.

La solution consiste évidemment à décentraliser et c'est pourquoi, lorsque je parle au nom des petits commerçants—et non pas nécessairement au nom de mon parti—je suis vraiment déçu par les résultats de la commission Bryce qui vient de publier son rapport. Celui-ci non seulement soutient mais aussi recommande vivement la concentration du pouvoir économique, ce qui ferait littéralement disparaître les petites entreprises à la longue. Voilà l'orientation que le gouvernement se donne depuis une dizaine d'années au moins.

Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement actuel est le gouvernement le plus prodigue que l'on ait connu depuis les débuts de la Confédération. Je ne citerai pas de statistiques. La concentration du pouvoir syndical est aussi néfaste pour l'économie en général que pour les petites entreprises. Les déficits du ministère des Postes ont progressé de 872 p. 100 pour atteindre plus de 651 millions de dollars. Et pourtant, en dix ans, les taux postaux sont passés de 6 c. à 14c. et le service postal s'est dégradé au point que les signaux de fumée qu'utilisaient les Indiens il y a plus de cent ans étaient plus efficaces et moins chers.

Nous ne devons pas tolérer plus longtemps un tel laxisme de la part du gouvernement. Il faut amorcer la décentralisation. D'ailleurs, je crois que dans le cas du ministère des Postes, comme d'ailleurs dans le cas de tous les services essentiels du pays détenant un monopole, le droit de grève devrait être aboli.

J'ai exposé les grandes lignes de certains programmes positifs, axés vers la stimulation, que nous avons recommandés et que le gouvernement a écartés depuis la nomination du ministre actuel et même avant, et j'espère qu'on tiendra sérieusement compte de nos propositions. Si le premier ministre n'avait pas eu peur de déclencher des élections, dans un mois ou deux, nous aurions été en mesure de mettre en vigueur ces programmes.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur une chose que j'ai déjà dite souvent à la Chambre, et que je crois essentielle à la survie de notre démocratie. Si nous voulons que le secteur de la petite entreprise survive au sein de notre société et je suis convaincu que nous le voulons tous—il faut que le gouvernement fédéral prenne sur-le-champ les mesures qui s'imposent. La petite entreprise est au cœur du système de la libre entreprise. C'est le fondement de notre pays et un gage de sa prospérité. Les autres pays qui font actuellement meilleure figure que le Canada au chapitre du chômage, de l'inflation, de la productivité et d'autres critères sur lesquels on juge de la santé d'une économie, ont tous concentré leurs énergies vers le secteur de la petite entreprise à l'intérieur même de leur structure industrielle.

Je me préoccupe si vivement des problèmes de la petite entreprise et de la liberté d'entreprise que j'espère qu'on pourra s'attaquer de façon impartiale à ces problèmes. De même que la petite entreprise, les Canadiens ne peuvent attendre plus longtemps que le gouvernement adopte une attitude positive à cet égard. J'espère que tous les députés se rendent compte de la gravité de la situation et étudieront certaines des propositions que nous exposons aujourd'hui. Des occasions favorables existent encore au Canada.